RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DE LA HAUTE GARONNE

Ville de Revel

EXTRAIT
du registre des délibérations du conseil municipal

Objet : Signature de conventions de raccordement d'ouvrages pour l'injection de gaz renouvelable par la SAS CLER VERTS de la commune de Bélesta-en-Lauragais jusqu'à la commune de Revel

N° 007.09.2025

Rapporteur :
Franck MAUREL

L'an deux mille vingt-six le neuf du mois de septembre à 18 heures 30, le conseil municipal de la commune de REVEL, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à la mairie, sous la présidence de monsieur Jérôme GARCIA, à la suite à la convocation faite par monsieur le maire le 1er septembre 2026.

- Nombre de membres en exercice : 29
- Nombre de membres présents : 25
- Nombre de pouvoirs : 4
- Votants pouvoirs compris : 29

Présents
Jérôme GARCIA, maire, Catherine FÉVRIER, 1ère adjointe, Alain MAGNIN-LAMBERT, 2e adjoint, Myriam DUPIAS, 3e adjointe, Franck MAUREL, 4e adjoint, Marjorie CAUSSE, 5e adjointe, Christophe TONON, 8e adjoint, Alain SARTORI, Thierry DUMAS, Thierry FRÈDE, Jean-Luc MALINGE, Guy TROUPEL, Anne MAUREL, Frédéric GALINIÉ, Valérie MAUGARD Éric MALDONADO, Florence PELAYO, Maimoud BAAL, Sandrine BONGEOT, Marie CHAULET, Amandine FAUGÈRE, Olivier PICARD, Philippe RICALENS, Marielle GARONZI, Diane LOCATELLI

Absents excusés
Édith LESTARPÉ a donné procuration à Alain MAGNIN-LAMBERT
Jonathan TEYSSEYRÉ a donné procuration à Jérôme GARCIA
Fanny PARIS a donné procuration à Catherine FÉVRIER
Cécilia PUGINIER-CRISTOFOL a donné procuration à Éric MALDONADO

Les conseillers formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 29, ont désigné comme secrétaire monsieur Alain MAGNIN-LAMBERT.

- oOo -

La Société SAS CLER VERTS développe un projet d'unité de production de biométhane sur le territoire de la commune de Bélesta-en-Lauragais et souhaite injecter le biométhane produit dans le réseau de distribution de gaz.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
031-213104516-20260910-007092026-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 10/09/2026
Publication : 10/09/2026
Pour l'autorité compétente par délégation

Le réseau de distribution le plus proche permettant l'injection de biométhane est situé sur la commune de Revel. Je vous rappelle que Gaz Réseau Distribution France (GRDF) est titulaire d'un contrat de concession signé le 1er mars 2018 pour une durée de 30 ans.

Les communes de Bélesta-en-Lauragais, Saint-Félix-Lauragais, Les Cassès et Roumens se situent sur le tracé envisagé pour les travaux et ne disposent pas d'un service public de distribution de gaz sur leur territoire.

En l'absence d'un tel service sur ces communes, GRDF envisage d'inclure les ouvrages de distribution ainsi construits dans le périmètre des biens de concession de la commune de Revel.

GRDF s'est donc rapproché de la commune afin de formaliser un accord concernant l'implantation et le statut des ouvrages nécessaires au développement de l'injection de gaz renouvelable dans le réseau de distribution.

GRDF et la commune de Revel signerait une convention avec chacune des communes concernées par les travaux. Ces conventions n'ont pas pour effet de modifier le périmètre concédé à GRDF tel que défini dans le traité de concession.

Sur proposition de monsieur Franck MAUREL, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- d'approuver les conventions de rattachement d'ouvrage entre GRDF et les communes de Revel, Bélesta-en-Lauragais, Saint-Félix-Lauragais, Les Cassès et Roumens pour l'injection de gaz renouvelable,
- d'autoriser monsieur le maire ou son représentant à signer les conventions à intervenir.

Ainsi délibéré à Revel ledit jour.
Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme
Revel, le 9 septembre 2026

Le maire

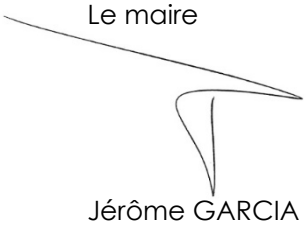

Jérôme GARCIA

Le secrétaire de séance

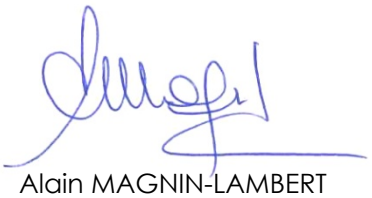

Alain MAGNIN-LAMBERT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
031-213104516-20260910-007092026-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 10/09/2026
Publication : 10/09/2026
Pour l'autorité compétente par délégation